



Municipalité de Saint-Claude  
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0  
Téléphone (819) 845-7795 ☒ Télécopieur : (819) 845-2479

---

Le 7 avril 2025

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 7 avril 2025 en présence à la salle du conseil au 295, route de l'église, 2<sup>e</sup> étage, Saint-Claude.

Sont présents **M. Hervé Provencher, Maire**

**Mme Nicole Caron, conseillère district 1**  
**M. Yves Gagnon, conseiller district 3**  
**M. Marco Scrosati, conseiller district 4**  
**M. Yvon Therrien, conseiller district 5**  
**Mme Lucie Coderre, conseillère district 6**

Est absent **M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2**

La directrice générale et greffière-trésorière : France Lavertu est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

#### **CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous et prononce une pensée du jour.

#### **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ordre du jour**  
**7 avril 2025**

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande de Ferme L'espoir inc. ; attestation de conformité des odeurs agricoles - construction de poulaillers
- 5- Période de questions
- 6- Règlement no 2025-345 rémunérations lors de l'élection
  - a) Avis de motion
  - b) Dépôt projet de règlement
- 7- Incendie
  - a) Nomination d'un lieutenant
- 8- Voirie
  - a) Demande de subvention pour voirie
  - b) Construction Maurice et Claude : achat abrasif et gravier  
Entretien, réparation des chemins, rechargement Rang 7, rue Coté, Lemieux et autres
  - c) Location pelle (fossés et ponceaux)
  - d) Formation niveleuse
  - e) Nouveau camion avec équipements (location option d'achat et surplus)
  - f) Vente du camion Inter 2009 avec équipements
- 9- Loisirs et culture
  - a) Engagement animateurs SAE
  - b) Demande d'aide en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour
  - c) Parc-école module de jeux

- d) Achat et construction d'un jeu de volleyball
- 10- Acceptation programmation TECQ
  - a) Autorisation travaux conditionnement des réacteurs, échantillonneur
  - b) Mandat ingénieur - plan d'intervention des conduites
  - c) Acceptation de la subvention - bâtiment nouveau ou rénovation (projet de développement)
- 11- Barrage – autorisation travaux
- 12- Nomination vérificateur comptable (2025 à 2027)
- 13- Station de lavage : décision CPTAQ – mandat arpenteur et notaire
- 14- Élection générale du 2 novembre 2025
  - a) Nomination de la présidente d'élection
  - b) Votes
  - c) Dates importantes
- 15- Dépôt des états comparatifs (1<sup>er</sup> janvier au 31 mars)
- 16- Période de questions
- 17- Comptes
- 18- Correspondance
- 19- Divers
- 20- Levée de la séance

#### **2025-04-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2025-04-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a reçu copie et déclare avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 3 mars 2025 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2025-04-03 DEMANDE DE LA FERME L'ESPOIR INC. : ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES ODEURS AGRICOLES - CONSTRUCTION DE POULAILLERS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ferme l'Espoir inc (représentée par M. Marcel Bisson) a soumis un projet de construction de deux poulaillers sur le lot 5 816 994 sur le chemin Goshen dans la municipalité de Saint-Claude dans la zone AFD7 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet prévoit 280 unités animales de poulet à griller;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet tel que présenté le 7 mars 2025 par Raphaëlle Boucher ing, par la firme Lemay Choinière consultant est conforme à la réglementation municipale relativement aux odeurs agricoles;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

**QUE** la municipalité de Saint-Claude atteste la conformité du projet de la Ferme l'Espoir inc. concernant les odeurs agricoles selon le plan fourni le 7 mars 2025.

**QUE** la présente résolution ne constitue pas une autorisation de construction, une demande de permis accompagné des documents requis (règlement no 2008-274) devra à être réalisée avant de débiter le projet.

**QUE** la présente résolution ne dispense pas le demandeur de s'assurer que son projet respecte toute autre exigence qui pourrait lui être imposée par une loi ou un règlement en vigueur, notamment en ce qui a trait à la présence de cours d'eau et/ou milieu humide ainsi qu'un permis d'accès au site.

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, France Lavertu, est autorisée à signer tous les documents nécessaires à l'attestation de conformité d'un projet de production animale sur les odeurs agricoles.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Une question concernant le lieu du projet des poulaillers.

Le projet envisagé sera sur le chemin Goshen.

**RÈGLEMENT NO 2025-345 RÉMUNÉRATIONS LORS DE L'ÉLECTION**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Yves Gagnon qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 2025-345 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 2025-345 a été effectuée par le président d'assemblée. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la Loi.

**DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT**

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 2025-345* est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

La directrice générale présente et dépose le projet de règlement no 2025-345 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

**INCENDIE**

**2025-04-04 NOMINATION D'OFFICIER**

**CONSIDÉRANT QU'AFIN** de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, il a lieu de nommer des officiers pour le service des incendies ;

**CONSIDÉRANT QUE** Lucas Fréchette-Roy occupe le poste de fonction supérieur depuis septembre dernier, résolution no 2024-09-04 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'accepter la nomination de l'officier suivant ;

Lucas Fréchette-Roy

Lieutenant

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**VOIRIE**

**2025-04-05 SUBVENTION AIDE FINANCIÈRE A LA VOIRIE LOCALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Député de Richmond, André Bachand annonce la disponibilité d'un montant d'aide financière dans le cadre du PAA 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les chemins municipaux nécessitent des travaux importants de structure, excavation, rechargement, de drainage, réparation pavage afin d'offrir un bon état des routes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit informer le bureau du Député de la localisation et la nature de travaux réalisés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que les travaux à réaliser dans le cadre de ce programme se décrivent comme suit ;

Réparation Pavage

### **Portion Rang 7 près chemin Goshen**

Amélioration, drainage, fossé et rechargement de la chaussée des chemins suivants :

#### **Portion du chemin Rang 7, Rang 8, rue Cote et Lemieux.**

**QUE** l'équipe de voirie est autorisée à exécuter les travaux dès la confirmation de l'octroi.

**QUE** le cout des travaux prévus est de 55 000\$ excluant les frais de machineries et de main-d'œuvre.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2025-04-06 ACHAT DE GRAVIER, ABRASIF ET AUTORISATION TRAVAUX ENTRETIEN ET RECHARGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** les chemins municipaux nécessitent des travaux importants de structure, rechargement afin d'offrir un bon état des routes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les chemins municipaux nécessitent des réparations printanières telles que l'ajout de gravier, pierre, réparation d'asphalte, réparation de ponceaux et excavation de chaussée.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit, en prévision de la période hivernale faire des provisions d'abrasifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit, en prévision de bris majeurs ou des réparations printanières, faire des provisions de gravier durant la période de fermeture des bancs de gravier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

**De** faire la réserve d'abrasifs pour la saison hivernale.

**Que** les matériaux granulaires MB 20B peuvent être pris de l'entreprise Construction Maurice et Claude (environ 5 000 tonnes) ou autres compagnies si requises.

**De** faire aussi une réserve de gravier pour environ 700 tonnes.

**Que** le cout de ces matériaux granulaires sera environ 65 000\$.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2024-04-07 LOCATION PELLE – ACHAT DE PONCEAUX ENTRETIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'excavation, de changement de ponceaux et de drainage sont prévus pour l'été 2025 dans différents secteurs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de louer les services de pelle mécanique chez différents fournisseurs selon le secteur des travaux et la disponibilité pour accomplir les travaux d'excavation drainage et de changement de ponceaux.

**QUE** l'équipe de voirie est aussi autorisée à acheter les matériaux requis (ponceaux) pour ces travaux au besoin.

Les travaux seront de +/- 25 000\$.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2025-04-08 FORMATION NIVELEUSE**

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'offrir une formation de niveleuse à certains employés de voirie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'offrir la formation aux employés des travaux publics de la compagnie Formalourd.

**DE** défrayer la totalité des frais reliés à la formation +/- 2 830\$.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2025-04-09 NOUVEAU CAMION AVEC ÉQUIPEMENTS (LOCATION OPTION D'ACHAT ET UTILISATION DU SURPLUS)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues et équipements de déneigement avec financement par crédit-bail de 60 mois en 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat a été donné à la compagnie Robitaille Équipement inc. au montant de 379 818,76\$ lors de la résolution no 2024-07-07 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER YVON THERRIEN, APPUYÉ PAR LE CONSEILLER YVES GAGNON ET RESOLU :**

**QUE** la compagnie Robitaille Équipement inc. réalise le contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues et équipements de déneigement, avec financement par crédit-bail de 60 mois option achat à 1\$, pour la somme de 379 818,76 \$, plus les taxes applicables, à un taux de financement.

**Que** le taux proposé sera ajusté au taux du marché lors de la prise de possession art 4.6 du devis et au crédit-bailleur au choix de la municipalité ;

**Que** le conseil désire utiliser un montant de 110 000\$ du surplus libre comptant pour diminuer le montant du crédit-bail.

**QUE** le maire, Hervé Provencher et la directrice générale et greffière-trésorière, France Lavertu, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du contrat pour l'acquisition du camion 10 roues avec équipements de déneigement ainsi que les documents pour le **crédit-bail**.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2025-04-10 VENTE DU CAMION INTER 2009 AVEC ÉQUIPEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a décidé d'acquérir un nouveau camion 10 roues 2025 avec équipements et que ce camion devrait être reçu en mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau camion est pour le remplacement du camion Inter 2009 avec son équipement ;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité peut faire une vente de gré à gré selon l'article 6.1 du Code municipal ou faire une vente au plus offrant ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'autoriser à faire les démarches pour la vente du camion Inter 2009 avec équipements boîte 4 saisons 14 pieds, attache rapide, aile de côté de 11 pieds, gratte arrière, ACE contrôleur d'abrasif et autres.

**Que** le véhicule et les équipements sont vendus tels que vus sans aucune garantie.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**LOISIRS ET CULTURE**

**2025-04-11 ENGAGEMENT DES ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude désire offrir le service d'animation estivale pour la saison 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'engager l'équipe pour l'été 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**une sélection par entrevue a été effectuée par l'intervenant en loisirs ainsi que le comité de sélection pour choisir les candidats qui occuperont le poste;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de reconnaître l'expérience de ces travailleurs dans le taux horaire établi;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

**QUE** les personnes suivantes soient embauchées comme animateurs et/ou accompagnateur SAE pour l'été 2025;

Nom	Taux horaire
-----	--------------

- Daphnée Vinet	16,10\$
- Emma Pearson	16,60\$
- Emilie St-Onge	16,10\$
- Frédérique Normandin	16,10\$
- Isaac Pearson	17,75\$
- Jacob Roy	16,10\$
- Loïc Lussier	17,25\$
- Miguel Brisebois	16.75\$

**QUE** les animateurs et/ou accompagnatrices seront engagés en fonction de l'expérience et la responsabilité selon un tableau préétabli par l'intervenant en loisirs.

**QUE** l'horaire de travail sera évalué et défini par l'intervenant en loisirs.

**QUE** les animateurs pourront assister aux formations requises, et ce au taux horaire établi pour chacun selon leur expérience.

**QUE** la municipalité de Saint-Claude contribue à défrayer les couts d'inscription pour la formation DAFA animation et/ou formation de secourisme.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2025-04-12 DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2025**

**CONSIDÉRANT QU'**un enfant, qui a des besoins particuliers, fréquentera le camp de jour de la municipalité Saint-Claude pour l'été 2025;

**CONSIDÉRANT Qu'**un accompagnement particulier sera nécessaire afin d'assurer un service adéquat à cet enfant;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de soutien financier offert par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie vise à répondre aux besoins d'accompagnement des personnes handicapées en camp de jour en soutenant l'embauche du personnel d'accompagnement.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

**QUE** Francois Séguin, intervenant en loisirs et en communication, soit mandaté comme personne autorisée à agir pour et au nom de la Municipalité et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide pour accompagnement.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2025-04-13 PARC-ÉCOLE - EMBELLISSEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le parc-école actuel date de 2007 et ce dernier mérite d'être restauré, rénové et amélioré;

**CONSIDÉRANT QUE** le parc des Sourires est aussi utilisé comme parc municipal par les usagers du camp de jour et par les citoyens les soirs et les fins de semaine vu la proximité des infrastructures scolaires et municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction de l'école Notre-Dame du Sourire a obtenu une aide financière pour le projet dans le cadre de la mesure 50530 « *Amélioration des cours d'école* » auprès du Centre de services scolaires des Sommets;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est toujours heureux de collaborer de façon étroite à tous les projets de l'école primaire de la municipalité et s'est engagé par la résolution no 2024-02-10;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

Que le conseil remet la somme de 10 000\$ à l'école Notre-Dame du Sourire pour le projet de l'embellissement de la cour d'école 2025 afin de contribuer à acheter un module de jeux supplémentaire et du mobilier de parc (tables, bancs et autres).

Que le conseil autorise également l'équipe des travaux publics a enlevé les jeux désuets, a transporté le gravier (amortisseur requis) et autres sur demande et disponibilité de l'équipe des travaux publics.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2025-04-14 ACHAT ET CONSTRUCTION D'UN JEU DE VOLLEYBALL**

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de poursuivre l'amélioration des infrastructures sportives pour le bien-être de la communauté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'acheter le matériel requis pour la construction d'un jeu de volleyball de plage ainsi que les matériaux granulaires comme amortisseur.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **ACCEPTATION PROGRAMMATION TECQ 2024-2028**

La programmation de travaux version n°1 soumise dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) a été acceptée le 17 mars 2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### **2025-04-15 AUTORISATION TRAVAUX CONDITIONNEMENT DES RÉACTEURS, ECHANTILLEUR ET AUTRES - TECQ**

**ATTENDU QUE** la programmation de travaux version n°1 soumise dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) a été acceptée le 17 mars 2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, **Priorité 1 : conditionnement des réacteurs à la station d'épuration.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'autoriser tous les travaux requis et achat pour la station d'épuration.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2025-04-16 MANDAT INGÉNIEUR – PLAN D'INTERVENTION DES CONDUITES - TECQ**

**ATTENDU QUE** la programmation de travaux version n°1 soumise dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) a été acceptée le 17 mars 2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, **Priorité 2 : Mise à jour du plan d'intervention des conduites et chaussée;**

**ATTENDU QUE** La dernière version de votre plan d'intervention date de 2015. Depuis la dernière mise à jour, la municipalité a réalisé un projet de prolongement de l'égout pluvial dans une portion du rang 7 (route appartenant au MTMD). Également, plusieurs chemins ont été pavés depuis 2015. Dans le cadre du programme d'aide financière TECQ 2024-2028, la municipalité souhaite mettre son plan d'intervention à jour.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de mandater la firme WSP pour la mise à jour du plan d'intervention, pour un montant forfaitaire de 10 100 \$ (avant taxes).

#### **EXCLUSIONS**

Veillez noter que cette proposition budgétaire exclut l'élément suivant :

- ✓ Relevés de terrain pour documenter les réseaux existants.
- ✓ Intégration et traitement des données pour utilisation en géomatique.
- ✓ Préparation et coordination d'une étude d'auscultation de chaussée.
- ✓ Préparation et coordination d'inspections télévisées;

Si des items ci-haut sont requis, des frais supplémentaires sont à prévoir.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**ACCEPTATION DE LA SUBVENTION – BÂTIMENT NOUVEAU OU RÉNOVATION**

La programmation de travaux version n°1 soumise dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) a été acceptée le 17 mars 2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Utilisation du 20% de l'enveloppe de base, soit un montant de 151 000\$ - Priorité 4 pour la construction d'un nouveau bâtiment communautaire - multifonctionnel ou modification/amélioration d'un bâtiment municipal existant à l'intérieur du périmètre urbain.**

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**2025-04-17 BARRAGE BAZIN : TRAVAUX D'ENTRETIEN AU BARRAGE DU LAC BOISSONNEAULT À SAINT-CLAUDE – MANDAT GABION EXPERT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire effectuer des travaux d'entretien au barrage Bazin du lac Boissonneault à Saint-Claude;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification des composantes structurelles du barrage n'est envisagée.

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Artelia, a complété une analyse réglementaire, autres tâches et requis, pour les travaux envisagés au barrage Bazin, offre F250006-990-L001 et que ceux-ci seraient exemptés d'une autorisation ministérielle au MELCCFP en vertu de l'article 323 du REAFIE;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

D'engager la compagnie Gabion Expert, offre du 1<sup>er</sup> avril 2025 afin d'accomplir les travaux (exploration affaissement de gabion et entretien du barrage) au cout prévu de 22 250\$.

Que les travaux seront exécutés sous la surveillance de la firme d'ingénieur FNX INNOV res.2024-05-20.

Que les travaux devront avoir lieu en juin 2025.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**2025-04-18 NOMINATION DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 à 2027**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit nommer un vérificateur externe qui agira à titre d'auditeur pour l'exercice financier.

**CONSIDÉRANT QUE** certains travaux spéciaux peuvent s'ajouter, tels que des rapports d'auditeur relatifs à des redditions de comptes ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que

**QUE** la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton est mandatée de produire les états financiers de la municipalité pour les trois prochaines années.

Les honoraires pour l'exécution du mandat sont

Travaux	2025	2026	2027
Audit des états financiers	16 500 \$	17 500 \$	18 500 \$

**QUE** des honoraires additionnels peuvent s'ajouter pour des travaux spéciaux ;

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

## **2025-04-19 2025-04-18 ACHAT TERRAIN À UTILITÉ PUBLIQUE – STATION DE LAVAGE**

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'achat pour acquérir le terrain utilisé pour la station de lavage appartenant à Monsieur Lucien Bérard a été faite en 2024 (RES 2024-04-18);

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain a fait l'objet d'une décision no 430132 de la CPTAQ en date du 11 août 2021 pour une utilisation autre qu'agricole et une autorisation d'aliénation no 446216 en date du 2 avril 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

**QUE** l'arpenteur Ecce Terra réalise le lotissement pour le lot requis, opération cadastrale, au coût de 2 440\$.

**QUE** la municipalité de Saint-Claude désire acquérir une parcelle de terrain du lot 5 817 565 au montant de 15 000\$ à Monsieur Bérard, propriétaire du terrain utilisé pour la station de lavage en bordure du Rang 8, le montant alloué pour la transaction sera pris du surplus accumulé.

**QUE** Monsieur Hervé Provencher, maire, et la directrice générale, France Lavertu, sont autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à signer tous les documents requis afin de conclure une transaction d'acquisition devant notaire.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

## **ÉLECTION 2 NOVEMBRE 2025**

### **2025-04-20 DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi 57 le greffier-trésorier qui remplit la charge de directeur général peut, avec l'autorisation de la Commission municipale, nommer une autre personne pour agir à titre de président d'élection, et ce avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année de l'élection

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, greffière-trésorière, France Lavertu, mentionne qu'elle a l'intention d'exercer le rôle de présidente d'élection;

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution du conseil n'est pas nécessaire pour la nomination, mais que cela permet d'être clair pour tous;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que la directrice générale, greffière-trésorière, France Lavertu, agira comme présidente d'élection pour assurer le bon déroulement du processus électoral.

Que la secrétaire d'élection agira comme adjointe à la présidente d'élection (en particulier pour la réception des mises en candidature).

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **VOTE PAR CORRESPONDANCE**

La directrice générale informe le conseil municipal les obligations concernant les votes par correspondance.

La directrice générale informe également le conseil municipal concernant les votes par correspondance avec la possibilité de faire une résolution pour

- ✓ les électeurs non domiciliés sur le territoire
- ✓ Les électeurs de 70 ans et plus

**Le conseil ne passe pas de résolution et maintient seulement les normes obligatoires selon la loi (vote en présentiel).**

### **DATES IMPORTANTES – CALENDRIER ÉLECTORAL**

La directrice générale dépose le calendrier électoral 2025 contenant toutes les étapes importantes du processus électoral.

## **DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE [01-01-2025 AU 31-03-2025]**

La directrice générale dépose un rapport budgétaire état comparatif et activités de fonctionnement [01-01-24 au 31-03-24] à tous les membres du conseil municipal.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Différentes questions de la part de l'assistance concernant;

- Le projet avec le bâtiment (projet)
- Le coût du terrain pour l'acquisition site station de lavage
- Vidange et inspection des fosses scellées

### **2025-04-21 LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202500249 au 202500295 pour un montant total de 229 592,41\$.

Les paies du mois de mars 2025 pour un total 51 341,20\$.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau pour le mois de mars 2025.

### **DIVERS**

Aucun élément.

### **CERTIFICAT**

*« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

**LEVÉE DE LA SÉANCE :** est donné par le conseiller Marco Scrosati.

**HEURE : 20h42**

---

Hervé Provencher  
Maire

---

France Lavertu  
Directrice générale et greffière-trésorière